

Nantes, le 30 octobre 2018

Travaux sur la ligne TER La Roche-sur-Yon - Nantes La Région des Pays de la Loire mobilisée au service des usagers !

La ligne TER La Roche-sur-Yon - Nantes nécessite, pour la sécurité et le confort des usagers, des travaux importants de rénovations de voies. Or, contrairement à ce qu'affirme le groupe socialiste, la Région des Pays de la Loire a pris toutes les dispositions nécessaires afin que ces travaux soient le moins contraignants possibles pour les utilisateurs.

Il faut au préalable rappeler que la circulation ferroviaire entre les gares de La Roche-sur-Yon et de Nantes ne sera pas totalement interrompue entre les mois de janvier et de mai 2019, période prévue pour les travaux. Ceux-ci s'effectueront en effet en deux étapes : d'abord du 7 janvier au 29 mars pour des travaux de jours, entre 8h30 et 17h30, sur la portion Clisson – La Roche-sur-Yon. Cela signifie que les trains partant avant 8h30 et après 17h30 seront maintenus. De plus, un plan de transport de remplacement par autobus sera mis en place entre 8h30 et 17h30. Ensuite, la deuxième phase des travaux se déroulera de nuit, du 1^{er} avril au 24 mai entre 21h30 et 6h30, pour la portion Clisson – Nantes. Cela signifie donc que seuls les premiers trains du matin et les derniers du soir ne pourront circuler. Là encore, un plan de transport par autocar pourra être mis en place.

Ensuite, afin que les usagers puissent anticiper et s'adapter au mieux, la Région a mis en place dès septembre une campagne de communication qui a débuté sur le site Internet TER de la SNCF. Cette campagne se poursuit aujourd'hui par une série d'envois e-mailing à tous les abonnés dont les premières salves sont parties les 8 et 25 octobre derniers. Cela va être complété le 5 novembre prochain par un courrier postal à tous les abonnés de la ligne La Roche-Nantes avec envoi des fiches horaires papier. De plus, deux nouveaux envois e-mailing seront réalisés les 30 novembre et 10 décembre prochain.

Aussi, afin de laisser le maximum de possibilités aux usagers, les voyageurs ayant souscrit un forfait tutti illimité pourront le suspendre à tout moment en faisant la demande en ligne, sur le site TER Pays de la Loire, avant le 10 du mois précédent. Pour les voyageurs prenant des coupons mensuels ou hebdomadaires, ils gardent naturellement la liberté d'acheter leur billet uniquement les mois souhaités. Enfin, tous ceux qui ne souhaitent pas bénéficier des autocars de substitution pourront suspendre leur abonnement et le reprendre après la période des travaux.

Au contraire du groupe socialiste qui continue sa campagne de désinformation afin de semer la confusion chez les utilisateurs, au détriment de l'intérêt général, la Région des Pays de la Loire quant à elle poursuivra son action, en toute transparence et avec la plus grande clarté possible, afin d'assurer auprès des usagers un service public de qualité.

Roch Brancour
Vice-Président du Conseil Régional
En charge des Transports, de la mobilité et des infrastructures

CONTACT PRESSE : Nadia Hamnache - nadia.hamnache@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 62